



N O R M E S
C O M P T A B L E S

Accounting
Standards Board



Conseil des normes
comptables

ACTIVITÉS DU CONSEIL DES NORMES COMPTABLES DU CANADA ET DE SES PERMANENTS

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Notre nouveau Groupe de discussion sur les IFRS s'est déjà réuni deux fois. Habilement présidé par Doug Cameron, membre du Conseil des normes comptables, le groupe a été mis sur pied pour offrir aux Canadiens un forum permettant la discussion des questions que soulève la mise en œuvre des Normes internationales d'information

financière (IFRS).

Tous les intéressés peuvent proposer un sujet de discussion. Les réunions sont ouvertes au public, et le contenu audio des échanges est diffusé en direct. Pour faciliter l'accès à ces réunions, les fichiers audio sont archivés par sujet. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'écouter la réunion en entier pour entendre les discussions portant sur le sujet qui vous intéresse. Pour de plus amples renseignements sur le groupe, veuillez cliquer [ici](#).

Le Groupe de discussion sur les IFRS examine les questions soulevées, puis recommande au Conseil de les soumettre, ou non, à l'International Accounting Standards Board (IASB) ou à l'IFRS Interpretations Committee (auparavant l'IFRIC). Les questions sont évaluées en fonction des critères d'inscription au programme de travail de l'Interpretations Committee (cliquer [ici](#) pour de plus amples renseignements). La plupart du temps, lorsque le Groupe de discussion sur les IFRS ne recommande pas de soumettre les questions à l'IASB, c'est parce que les normes existantes donnent déjà suffisamment d'indications.



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

Le Conseil est très satisfait du Groupe de discussion sur les IFRS; toutefois, certaines personnes semblent avoir, envers le groupe, des attentes qui débordent le rôle pour lequel il a été créé. Par exemple, le Groupe de discussion sur les IFRS n'est pas chargé :

- de fournir des interprétations faisant autorité à l'égard des IFRS. Seul l'IFRS Interpretations Committee de l'IASB peut le faire;
- de fournir des indications quant à l'application des IFRS. À l'instar de l'Interpretations Committee, si le Groupe de discussion sur les IFRS conclut que les normes donnent un objectif clair, il ne fournira pas d'indications sur la manière dont cet objectif doit être atteint;
- d'analyser ou de commenter les exposés-sondages de l'IASB. Le Conseil organise des tables rondes et d'autres activités de sensibilisation dont il s'inspire pour rédiger ses lettres de commentaires sur les propositions de l'IASB. Le Groupe de discussion sur les IFRS a été créé pour discuter de la mise en œuvre des normes existantes, et non pour commenter les modifications proposées. Cependant, si le groupe juge qu'une question soulevée par la mise en œuvre d'une norme devrait être examinée, il peut recommander que le Conseil demande à l'IASB de modifier la norme en question.

Nous nous efforçons de rendre le Groupe de discussion sur les IFRS encore plus utile pour les parties prenantes au Canada. Veuillez faire parvenir vos suggestions d'amélioration et vos sujets de discussion à Karen McCardle (karen.mccardle@cica.ca).

TRICIA O'MALLEY

SERVIR L'INTÉRÊT PUBLIC AU CANADA

Nouveaux membres du Conseil des normes comptables (CNC)

À compter du 1^{er} avril 2010, l'organisme chargé de la surveillance du CNC, le **Conseil de surveillance de la normalisation comptable** a nommé deux nouveaux membres au CNC pour un mandat de trois ans. Il s'agit de :

- Anthony Scilipoti;
- Adam Sheparski.



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

Anthony est l'un des associés fondateurs et l'actuel vice-président directeur de Veritas Investment Research Corporation, organisation qui appartient à 100 % à ses employés et qui est la plus grande organisation indépendante de recherche sur les titres de capitaux propres au Canada. L'objectif personnel et professionnel d'Anthony est de combler le fossé entre les utilisateurs et les préparateurs d'états financiers en améliorant la transparence de l'information financière. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et a obtenu le titre de comptable agréé en 1997. Il a été membre du Comité sur les problèmes nouveaux et du Conseil consultatif des utilisateurs du CNC.

Adam est vice-président, Information financière et normes, chez Sobeys Inc., l'une des plus grandes entreprises des provinces de l'Atlantique, qui est établie à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. La consolidation de la structure organisationnelle complexe de Sobeys compte parmi les tâches exigeantes qu'Adam a eu l'occasion d'accomplir. Adam a obtenu son baccalauréat en administration des affaires de l'Université St. Francis Xavier en 1999, avant de devenir comptable agréé. Au cours de son cheminement professionnel, il a acquis une vaste expérience en travaillant auprès de clients dans les secteurs privé et public aux États-Unis et au Canada.

Membre sortant du CNC

Nous souhaitons remercier Robert Morgan, dont le dernier mandat en tant que membre du CNC s'est terminé le 31 mars 2010, pour son travail au sein du Conseil. Robert en a longtemps été un membre infatigable, en plus d'avoir présidé le Conseil consultatif des utilisateurs depuis sa création en 2004. Nous remercions Robert pour son dévouement et son travail incessants dans le domaine de la normalisation, où il exprimait le point de vue et protégeait les intérêts des utilisateurs des états financiers. Nous sommes heureux que Robert ait décidé de rester membre du Conseil consultatif des utilisateurs, qui pourra ainsi bénéficier de ses judicieux conseils.

Permanent de longue date du CNC

C'est avec des sentiments partagés que nous annonçons le départ de Ian Hague, l'un de nos principaux directeurs, qui a travaillé plus de 15 ans dans le domaine de la normalisation. Ian a reçu une promotion bien méritée et dirige maintenant la division Orientation et soutien de l'ICCA (Soutien aux praticiens, Développement des connaissances,



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

Service des monographies, Gestion des risques et gouvernance). Bien que nous soyons attristés de perdre Ian, il s'agit là d'une occasion rêvée pour lui. Nous désirons souligner sa contribution au CNC en ce qui concerne l'adoption au Canada des Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Notre fonction de normalisation comptable est très respectée à l'échelle internationale et cela est dû en grande partie aux efforts de Ian. De plus, Ian occupe le poste de président élu de l'International Accounting Section de l'American Accounting Association. Nous lui offrons tous nos vœux de succès dans ses nouveaux projets.

Nouvelle collègue chez les permanents du CNC

Nous sommes heureux d'annoncer que Kathryn Ingram, CA, s'est jointe à l'équipe des permanents du CNC. Au cours des trois dernières années, Kathryn a été directrice des Normes professionnelles chez MSCM LLP, comptables agréés (autrefois Moore Stephens Cooper Molyneaux). Kathryn avait auparavant acquis de l'expérience en travaillant dans les quatre grands cabinets comptables. Elle a également été directrice adjointe de la formation à l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (ICAO) pendant plusieurs années. Kathryn a acquis une expérience pratique de l'application des IFRS en aidant MSCM et ses sociétés clientes à effectuer la transition. Elle a été membre du Comité d'inspection professionnelle de l'ICAO et a agi à titre de correctrice d'examens à la School of Accountancy de l'ICAO.

Remerciements aux membres du Comité sur les problèmes nouveaux

Avec l'accord du Conseil de surveillance de la normalisation comptable, le CNC a décidé de mettre fin aux activités du Comité sur les problèmes nouveaux à compter du 31 mars 2010. Cette décision découle de l'adoption par le CNC des IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Le CNC avait déjà décidé il y a un certain temps que, en l'absence de circonstances propres au contexte canadien, il allait adopter les IFRS sans y apporter de modifications, ni fournir d'indications pour leur mise en œuvre autres que celles déjà fournies par l'IASB. Par conséquent, le Comité sur les problèmes nouveaux n'a plus de rôle à jouer.



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

Le président et les membres du CNC sont très reconnaissants aux membres et ex-membres du Comité pour l'aide remarquable qu'ils ont apportée aux parties prenantes en ce qui concerne la compréhension des questions comptables complexes au Canada. Nous tenons à remercier les membres sortants du Comité :

Mark Walsh, FCA
PRÉSIDENT
ICCA, Toronto

Sophie Bureau, CA
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.,
Montréal

Richard Burton, CA
McCain Foods Limited,
Toronto

Garry Cook, FCA
MacKay LLP,
Calgary

Frank D'Andrea, CA
Hydro One Inc.,
Toronto

Reinhard Dotzlaw, FCA
KPMG LLP,
Toronto

Karen Higgins, FCA
Deloitte & Touche LLP,
Toronto

Observateur
Cameron McInnis, CA

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, Toronto

Cally Hunt, LL.B., CA
BMO Groupe financier,
Toronto

Doug Isaac, CA
PricewaterhouseCoopers LLP,
Vancouver

Boris Pavlin, CA
Ernst & Young LLP,
Toronto

Anthony Scilipoti, CA, CPA
Veritas Investment Research,
Toronto

Alay Shah, M.B.A., CGA, CPA
KCP Holdings Inc.,
Concord

David Spence, CA
Corus Entertainment Inc.,
Toronto

Janet Stockton, CA
BDO Dunwoody LLP,
Toronto

PERSONNE-RESSOURCE :

harry.klompas@cica.ca | 416-204-3236



N O R M E S
C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au
Canada

Normes internationales
d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des
commentaires

Table ronde du CNC sur les
activités d'extraction

Webinaires archivés

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Cadre conceptuel : l'entité comptable

Qui devrait préparer des états financiers à usage général?

Une entité comptable définie comme un «ensemble circonscrit d'activités économiques dont l'information financière est susceptible» d'être utile à la prise de décisions par les investisseurs et créanciers actuels et potentiels doit préparer des états financiers à usage général. C'est la réponse que proposent l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis dans l'exposé-sondage de mars 2010 intitulé *Cadre conceptuel de l'information financière : L'entité comptable*.

En outre, selon les propositions de l'IASB et du FASB, il n'est pas nécessaire qu'une entité comptable soit une entité juridique. Une entité comptable peut être une partie d'une entité juridique ou comprendre plusieurs entités juridiques.

Les deux organismes recommandent qu'une entité qui contrôle une ou plusieurs entités présente des états financiers consolidés. Même si les états financiers consolidés sont plus susceptibles de fournir une information utile au plus grand nombre d'utilisateurs, les conseils proposent aussi de permettre la présentation d'états financiers individuels de la société mère, ou d'états financiers combinés du groupe que forment les entités sous contrôle commun.

Êtes-vous d'accord avec ces propositions? Communiquez vos commentaires à l'IASB et au FASB d'ici le 16 juillet 2010.

PERSONNE-RESSOURCE :

rebecca.villmann@cica.ca | 416-204-3464

Exemption de consolidation pour les sociétés de placement

Les sociétés de placement seront bientôt exemptées de consolidation. En effet, l'International Accounting Standards Board (IASB) est sur le point d'approuver un exposé-sondage dans lequel il est proposé d'exempter les sociétés de placement de l'obligation de consolider les participations donnant le contrôle qu'elles détiennent dans d'autres entités et d'évaluer plutôt ces participations à la juste valeur. L'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis doivent d'abord déterminer quelles informations supplémentaires les sociétés de placement devront com-



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

muniquer. On s'attend à ce que les conseils concluent leurs discussions dans les prochaines semaines et qu'ils publient des exposés-sondages en juin ou en juillet 2010.

Au cours des discussions d'avril 2010, les membres de l'IASB ont exprimé un appui solide en faveur du projet d'exemption. La question n'est plus de savoir si un exposé-sondage sur le sujet sera publié mais plutôt quand celui-ci sera publié. Pour connaître les principes sur lesquels est fondé le projet d'exemption, consultez le numéro d'avril 2010 d'*IASB Update*.

Diverses parties prenantes canadiennes ont fait état de leurs préoccupations sur les répercussions que pourrait avoir le projet de l'IASB sur le passage du Canada aux IFRS. Compte tenu de la possibilité que les IFRS ne soient pas révisées à temps, le Conseil des normes comptables (CNC) a décidé de passer à l'action. Au cours de sa réunion du 5 mai 2010, le CNC s'est donc résolu à proposer que les entités qui appliquent actuellement la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, *Sociétés de placement*, puissent continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Une application anticipée des IFRS serait permise.

Une société de placement non touchée par la consolidation des entités dans lesquelles elle détient des participations lui donnant le contrôle pourrait adopter les IFRS de la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* pour 2011 comme il était prévu à l'origine. D'autres sociétés de placement seraient également en mesure d'adopter les IFRS pour 2011 si la nouvelle IFRS sur les états financiers consolidés était publiée à temps. Le CNC procédera bientôt à la publication d'un exposé-sondage sur le projet de modification.

PERSONNE-RESSOURCE :

rebecca.villmann@cica.ca | 416-204-3464

Avantages du personnel — propositions publiées

Les utilisateurs d'états financiers ont souvent souligné la nécessité de rendre l'information financière relative aux avantages du personnel plus utile et plus intelligible. Eh bien, leur souhait est en voie d'être exaucé. L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en avril 2010 de nouvelles propositions sur la comptabilisation des avantages du personnel qui visent à répondre à ce besoin :



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

- présentation obligatoire, dans l'état de la situation financière, du montant total de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite des actifs du régime;
- présentation en résultat net des variations de la valeur comptable de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime, d'une façon qui permettra d'accroître la compréhensibilité;
- clarification des dispositions ayant donné lieu à des pratiques diverses;
- amélioration des informations relatives aux régimes à prestations définies d'une entité, notamment en ce qui a trait aux risques découlant de sa participation à de tels régimes.

L'exposé-sondage de l'IASB, intitulé *Régimes à prestations définies (projet de modification d'IAS 19 Avantages du personnel)*, a une incidence importante sur la présentation de la situation financière et des résultats. Il est proposé d'éliminer la comptabilisation différée et le lissage des gains et des pertes : le montant total de l'obligation au titre de prestations définies, déduction faite des actifs du régime, serait présenté dans l'état de la situation financière. Par ailleurs, toutes les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime seraient comptabilisées au moment où elles surviennent. L'exposé-sondage propose également une nouvelle façon de présenter ces variations. Les entités devraient les subdiviser en trois composantes, soit le coût des services, le coût financier et les réévaluations, qu'elles présenteraient comme suit :

- la composante «coût des services» en résultat net;
- la composante «coût financier» (c'est-à-dire les intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies) en résultat net en l'incluant dans les charges financières;
- la composante «réévaluation» en autres éléments du résultat global.

Ce nouveau mode de présentation aiderait les utilisateurs des états financiers à comprendre l'incidence des régimes à prestations définies sur la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que leur incidence potentielle sur ses flux de trésorerie futurs.

Mais il y a plus encore. Les propositions de l'exposé-sondage prévoient des obligations d'information améliorées sur les caractéristiques des régimes à prestations définies de l'entité et les montants afférents à ceux-ci contenus dans les états financiers, ainsi que sur les risques découlant des régimes à prestations définies (y compris



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

les analyses de sensibilité aux changements apportés aux principales hypothèses actuarielles). Une entité devrait en outre fournir des informations supplémentaires concernant sa participation à des régimes multi-employeurs.

D'autres propositions portent sur des questions qui se posent en pratique, dont l'incidence des augmentations de salaire futures prévues sur l'affectation des droits à prestations à différentes périodes et certaines questions soumises à l'ancien IFRIC (rebaptisé IFRS Interpretations Committee). En outre, il est proposé d'intégrer directement dans l'IAS 19 les exigences de l'IFRIC 14, *IAS 19 — Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*.

Le Conseil des normes comptables (CNC) incorporera dans la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, après leur finalisation, laquelle est prévue pour le milieu de 2011. Aux fins du processus d'adoption, le CNC prévoit publier prochainement un exposé-sondage canadien sur les propositions de l'IASB.

Le CNC encourage les utilisateurs et les préparateurs d'états financiers à examiner les propositions de l'IASB et à faire connaître leur point de vue en transmettant une lettre de commentaires à l'IASB (et une copie au CNC) d'ici le 6 septembre 2010. Par ailleurs, le CNC vous invite à lui faire parvenir directement votre réponse à la question supplémentaire qu'il pose dans l'exposé-sondage canadien.

PERSONNE-RESSOURCE :

nancy.estey@cica.ca | 416-204-3271

Instruments financiers

L'International Accounting Standards Board (IASB) consacre un temps et des efforts considérables à la simplification des normes comptables relatives aux instruments financiers, dont la complexité ne serait pas étrangère à la crise financière selon certains. Le deuxième et le troisième d'une série d'exposés-sondages portant sur des aspects particuliers de la question ont été publiés pour commentaires, et d'autres sont à venir.

Dans son exposé-sondage *Instruments financiers : coût amorti et dépréciation*, l'IASB propose d'exiger qu'il faille tenir compte, lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier qui sera évalué au coût amorti, des pertes sur créances propres à cet actif. Les produits d'intérêts seraient



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

calculés selon un taux d'intérêt effectif déterminé en tenant compte des pertes sur créances initialement attendues. L'écart entre le taux d'intérêt effectif déterminé et le taux d'intérêt stipulé de l'actif permettrait d'étaler sur la durée de vie de l'actif un montant de provision pour pertes sur créances. Dans le cas où le montant des pertes réelles sur créances correspondrait à l'estimation initiale, aucune perte ne serait comptabilisée en résultat net. La dotation à la provision pour créances douteuses (ou provision pour pertes sur créances) ne refléterait que les changements dans les estimations des futures pertes sur créances. Les propositions, telles qu'elles sont rédigées, sont difficiles à appliquer aux actifs dont l'échéance est supérieure à un an. L'IASB a mis sur pied un groupe consultatif d'experts chargé de trouver des façons de simplifier le modèle proposé. Les commentaires sur l'exposé-sondage doivent parvenir à l'IASB au plus tard le 30 juin 2010.

L'IASB a également publié un exposé-sondage intitulé *Option de la juste valeur pour les passifs financiers*, qui vise à répondre aux préoccupations que suscite la présentation de l'incidence des changements dans la qualité du crédit de l'entité publiante sur ses passifs financiers qui sont évalués selon l'option de la juste valeur. Les profits et les pertes relatifs à ces passifs financiers qui sont attribuables aux changements dans la qualité du crédit seraient présentés en autres éléments du résultat global. La date limite de réception des commentaires est le 16 juillet 2010.

L'IASB poursuit ses délibérations au sujet de la comptabilité de couverture afin de résoudre les problèmes soulevés par les répondants au document de travail *Reducing Complexity in Reporting Financial Instruments*, publié en 2008. Plusieurs questions restent à trancher, notamment en ce qui concerne la mesure et l'appréciation continue de l'efficacité.

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis prévoit publier en mai 2010 un exposé-sondage dans lequel il proposera de nouvelles dispositions relatives aux instruments financiers. L'on s'attend à ce que celles-ci diffèrent sensiblement des dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de celles qui seront proposées dans les exposés-sondages en cours d'élaboration de l'IASB. Le FASB favorise l'évaluation à la juste valeur de la plupart des instruments financiers; pour certains instruments de créance ou d'emprunt, il autoriserait la présentation, en autres éléments du résultat global, des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur. Les dispositions sur la dépréciation des actifs financiers désignés comme



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne donneraient pas lieu à des changements importants par rapport à la pratique actuelle.

Le Conseil des normes comptables (CNC) se préoccupe du fait que l'IASB et le FASB adoptent des modèles sensiblement différents. Bien que les deux modèles soient axés sur l'information financière des institutions financières, des états financiers préparés conformément au premier ne seraient pas comparables à ceux préparés conformément au second. Les deux modèles diffèrent notamment, mais non uniquement, sur les questions suivantes : l'évaluation des instruments financiers ainsi que la présentation des profits et des pertes et le moment de leur comptabilisation en résultat. Les propositions de l'IASB visant la comptabilisation des produits d'intérêts et la dépréciation ne permettent pas de réduire la complexité. Si l'IASB et le FASB persistent dans leur recherche d'une solution rapide, la mise en convergence et la clarification des normes relatives à la comptabilisation des instruments financiers exigera manifestement plusieurs séries de modifications ultérieures. Ces modifications n'amélioreront pas l'information financière et poseront d'importantes difficultés aux entités publiantes sur le plan des ressources.

PERSONNE-RESSOURCE :

kate.ward@cica.ca | 416-204-3437

Autres éléments du résultat global

En mai 2010, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié un exposé-sondage intitulé *Présentation des autres éléments du résultat global*. Il est proposé dans l'exposé-sondage d'apporter de légères modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, concernant la présentation et le classement des autres éléments du résultat global. L'exposé-sondage ne traite pas de la question de savoir quels éléments doivent être présentés dans les autres éléments du résultat global ou s'ils doivent être reclassés dans le résultat net.

L'entité serait tenue de présenter le résultat net et les autres éléments du résultat global dans deux sections d'un état financier unique. Les autres éléments du résultat global seraient répartis en deux groupes, selon qu'ils sont reclassés ou non dans le résultat net. L'IASB propose de conserver les



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

exigences actuelles concernant la ventilation de la charge d'impôt entre les différentes composantes du résultat global. Actuellement, l'entité est tenue de présenter la charge ou l'économie d'impôt relative à chaque élément du résultat global. Toutefois, elle peut présenter les autres éléments du résultat global soit après effets d'impôt liés, soit avant effets d'impôt liés, avec mention des impôts attribués à chaque élément. Selon l'exposé-sondage, l'entité qui choisit de présenter les autres éléments du résultat global avant impôt est tenue de fractionner l'impôt entre les éléments qui sont reclassés dans le résultat net et ceux qui ne le sont pas.

Il s'agit d'un projet réalisé de concert avec le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis. Le FASB a publié un exposé-sondage contenant les mêmes propositions (sauf que les PCGR américains exigent actuellement que tous les éléments du résultat global soient reclassés). Comme les deux conseils apportent ces modifications conjointement, l'entité présentera le résultat total de façon similaire, qu'elle applique les Normes internationales d'information financière (IFRS) ou les PCGR américains.

Le Conseil des normes comptables (CNC) publie de son côté l'exposé-sondage *Présentation des autres éléments du résultat global*, visant à intégrer dans la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* la version définitive des modifications apportées à l'IAS 1 à la suite de l'exposé-sondage de l'IASB. L'IASB prévoit publier cette version définitive au dernier trimestre de 2010. Par conséquent, la date d'entrée en vigueur obligatoire sera vraisemblablement postérieure à la date du passage aux IFRS pour les entités canadiennes. Si une application anticipée est permise, une entité canadienne pourra décider d'adopter les modifications au moment du passage aux IFRS ou d'attendre leur date d'entrée en vigueur obligatoire.

La date limite de réception des commentaires adressés à l'IASB et au CNC en réponse à leur exposé-sondage respectif est le 30 septembre 2010.

PERSONNE-RESSOURCE :

karen.jones@cica.ca | 416-204-3463



N O R M E S
C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au
Canada

Normes internationales
d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des
commentaires

Table ronde du CNC sur les
activités d'extraction

Webinaires archivés

Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

L'International Accounting Standards Board (IASB) poursuit ses nouvelles délibérations sur les propositions contenues dans son exposé-sondage de juillet 2009, *Activités à tarifs réglementés*, à la lumière des commentaires reçus. À sa réunion du 17 février 2010, l'IASB a demandé à ses permanents de poursuivre le travail de recherche et d'analyse relatif au projet, en se concentrant sur la question centrale, à savoir si l'existence d'actifs réglementaires et de passifs réglementaires est reconnue selon le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers* actuel et si elle est compatible avec les autres Normes internationales d'information financière (IFRS) existantes. Les permanents feront rapport à l'IASB dès que possible, peut-être au début de l'été.

La conclusion à laquelle aboutira l'IASB sur cette question déterminera si le projet se poursuivra ou non. Dans la négative, il est à prévoir que l'IASB clarifiera, au moyen de modifications apportées à ses normes, que les IFRS ne permettent pas la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires. Si le projet va de l'avant, le programme de travail actuel de l'IASB prévoit la publication d'une norme définitive au deuxième trimestre ou dans la seconde moitié de 2011. La publication surviendrait donc après la date obligatoire d'adoption des IFRS par les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. S'il en va ainsi, l'IASB publiera vraisemblablement des indications temporaires pour les nouveaux adoptants qui ont des activités à tarifs réglementés. De telles indications sont nécessaires pour aider les entités à déterminer dans quelle mesure elles doivent modifier leurs pratiques comptables actuelles, et pour éviter la diversification des pratiques à laquelle l'absence d'une norme définitive donnerait lieu.

Entre-temps, l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été modifiée afin d'offrir un allègement transitoire aux entités qui exercent des activités à tarifs réglementés. Ainsi, lorsqu'un élément d'immobilisation corporelle ou incorporelle comprend des montants déterminés selon le référentiel comptable antérieur mais non conformes aux IFRS, l'entité peut décider d'utiliser la valeur comptable de l'élément comme coût présumé à la date de transition.



N O R M E S
C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

Visitez la [page du projet](#) de l'IASB (en anglais) sur les activités à tarifs réglementés pour obtenir les plus récentes informations sur l'évolution de ce dossier.

PERSONNE-RESSOURCE :

karen.jones@cica.ca | 416-204-3463

RÉGIMES DE RETRAITE

Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Retrouvez vos manches : les régimes de retraite doivent se préparer à appliquer les nouvelles normes comptables qui viennent tout juste d'être publiées. En avril 2010, à la suite d'un processus de consultation et de discussions, dont de nouvelles délibérations fondées sur les commentaires reçus à la suite de la publication en juillet 2009 de l'exposé-sondage intitulé *Régimes de retraite*, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié le chapitre 4600, «Régimes de retraite», à titre de Partie IV du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. Les dispositions du chapitre 4600 s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et son application anticipée est permise. Cette date d'entrée en vigueur coïncide avec la date du passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les autres entreprises ayant une obligation d'information du public.

Les nouvelles normes reflètent la décision du CNC de ne pas adopter au Canada les dispositions de l'IAS 26, *Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite*, celui-ci ayant plutôt opté pour l'élaboration d'une version modifiée du texte avant basculement du chapitre 4100, «Régimes de retraite», en y intégrant un certain nombre d'améliorations à court terme et des autres changements nécessaires pour que les nouvelles normes puissent être appliquées de façon autonome. Le CNC a opté pour cette stratégie parce que, de façon générale, le chapitre 4100 répondait aux besoins des utilisateurs des états financiers des régimes de retraite.

Afin d'aider les régimes à se préparer à appliquer les nouvelles normes, voici un résumé des points les plus notables du chapitre 4600 :

- Les normes s'appliquent à tous les régimes de retraite. Sous réserve des adaptations nécessaires, elles s'appliquent également aux régimes d'avantages sociaux qui présentent des caractéristiques semblables à celles des



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

- régimes de retraite et prévoient des avantages complémentaires de retraite (par exemple, le versement de prestations d'assurances vie et maladie aux retraités ainsi que de prestations d'invalidité de longue durée).
- L'état de la situation financière comprend les obligations au titre des prestations de retraite, en plus de l'actif net disponible pour le service des prestations, et l'excédent ou le déficit connexe.
 - Tous les placements sont évalués à la juste valeur. Les actifs détenus sous forme de placements ne sont pas évalués en fonction de leur valeur actuarielle. L'écart entre la juste valeur et la valeur actuarielle des actifs ne représente ni un actif ni un passif qui peut être inclus dans les états financiers du régime de retraite.
 - Les placements dans des entités sur lesquelles le régime de retraite exerce un contrôle ou à l'égard desquelles il est en mesure d'exercer une influence notable sont présentés de la même façon que tous les autres placements (c'est-à-dire à la juste valeur du placement).
 - Les normes contiennent des renvois à d'autres parties du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* pour les questions qui ne sont pas directement traitées dans le chapitre 4600; par exemple, les informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, dans la Partie I du *Manuel* relativement aux actifs détenus sous forme de placements et aux passifs relatifs aux placements d'un régime de retraite qui sont des instruments financiers, et les informations en matière de capital exigées par les paragraphes 135 et 136 de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, de la Partie I du *Manuel*.
 - Les obligations d'information ont été révisées et étoffées, et prévoient la communication d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les éléments suivants :
 - la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers;
 - les objectifs, procédures et processus du régime de retraite en matière de gestion du capital.
 - Les informations précédemment décrites comme étant souhaitables sont dorénavant exigées.

Toutefois, soyez aux aguets d'une modification possible du champ d'application du chapitre 4600. Au cours de ses nouvelles délibérations précédant la publication des normes définitives, le CNC s'est penché sur la question de savoir si une entité distincte d'un régime de retraite dont la seule raison d'être est de détenir et de placer les actifs que leur confient un ou plusieurs régimes de retraite, sans avoir elle-même d'obligation au titre des prestations, devrait



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au Canada

Normes internationales d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des commentaires

Table ronde du CNC sur les activités d'extraction

Webinaires archivés

être tenue d'adopter les dispositions du chapitre 4600. Une fiducie globale (au sens du chapitre 4600) est un exemple d'une telle entité. Un traitement comptable selon les normes pour les régimes de retraite fournira les informations les plus pertinentes aux régimes de retraite, qui sont les principaux utilisateurs des états financiers de telles entités. Plutôt que de retarder la finalisation des nouvelles normes, le CNC a décidé de publier un exposé-sondage, *Régimes de retraite (Projet de modification du champ d'application du chapitre 4600)*, en même temps que le chapitre 4600. Le CNC prévoit examiner les commentaires reçus sur l'exposé-sondage lors de sa réunion de juin 2010. Suivez les toutes dernières nouvelles sur cette proposition en vous rendant à la page de projet **Régimes de retraite**, sur le site Web du CNC à l'adresse www.cncanada.org.

De plus, surveillez la parution sur le site Web du CNC d'un document «Historique et fondement des conclusions», qui est actuellement en cours d'élaboration et dans lequel sera expliquée la logique du CNC sous-tendant les nouvelles normes.

PERSONNE-RESSOURCE :

nancy.estey@cica.ca 416-204-3271

DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES COMMENTAIRES

Nous vous encourageons à télécharger les documents suivants et à les commenter :

Normes internationales d'information financière

Cadre conceptuel de l'information financière : L'entité comptable

- date limite de réception des commentaires adressés à l'IASB (exposé-sondage) et au CNC (questions supplémentaires) : le 16 juillet 2010

Instruments financiers : Coût amorti et dépréciation

- date limite de réception des commentaires adressés à l'IASB : le 30 juin 2010
- date limite de réception des commentaires adressés au CNC : le 15 juin 2010

Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

- date limite de réception des commentaires adressés à l'IASB : le 15 juillet 2010



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la présidente

Servir l'intérêt public au
Canada

Normes internationales
d'information financière

- Cadre conceptuel : L'entité comptable
- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Avantages du personnel — propositions publiées
- Instruments financiers
- Autres éléments du résultat global
- Activités à tarifs réglementés : quoi de neuf?

Régimes de retraite

- Préparez-vous à appliquer les nouvelles normes

Dates limites de réception des
commentaires

Table ronde du CNC sur les
activités d'extraction

Webinaires archivés

TABLE RONDE DU CNC SUR LES ACTIVITÉS D'EXTRACTION

- Montréal – le 23 juin, de 10 h à 12 h (HAE)

Surveillez les annonces affichées sur le site Web du CNC, à l'adresse www.cnccanada.org, concernant les tables rondes à venir sur d'autres propositions.

WEBINAIRES ARCHIVÉS

Les webinaires du CNC sont gratuits et vous permettent d'obtenir des crédits de PPC.

Normes comptables pour les entreprises à capital fermé

Les nouvelles Normes comptables pour les entreprises à capital fermé canadiennes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011 : il est grand temps de se familiariser avec ces normes. Les entreprises à capital fermé qui adopteront les nouvelles normes comptables profiteront largement de cette séance, qui leur permettra de mieux comprendre les similitudes et les différences entre les normes existantes et les nouvelles normes. Pour ceux et celles qui envisagent l'adoption anticipée, informez-vous sur les dispositions transitoires non récurrentes énoncées dans le chapitre 1500 concernant l'application initiale. Le webinaire *Se familiariser avec les nouvelles normes comptables canadiennes pour les entreprises* sera présenté par Brian Drayton, membre du CNC, et Greg Edwards, directeur de projets, permanent du CNC. Cliquer [ici](#) pour accéder au webinaire archivé.

Évolution des PCGR canadiens

Les changements d'une ampleur sans précédent qui touchent actuellement les normes comptables canadiennes s'inscrivent dans l'évolution continue des PCGR canadiens. Ce webinaire fait le point sur les activités relatives à chacun des référentiels d'information financière constituant les PCGR canadiens : les Normes internationales d'information financière ainsi que les normes comptables propres aux entreprises à capital fermé, aux organismes sans but lucratif et aux régimes de retraite. La direction du Conseil des normes comptables (CNC) présente un survol des changements apportés à l'information financière. Le webinaire *Le CNC fait le point : soyez au fait de l'évolution des PCGR canadiens* est présenté par Tricia O'Malley, présidente du CNC, Gordon Fowler, vice-président du CNC, et Peter Martin, directeur, Normes comptables. Cliquer [ici](#) pour accéder au webinaire archivé.